



inventaire quoi faire? suite a une lettre rediger par ma soeur

Par **vali6200**, le **30/03/2012** à **12:33**

bonjour voila ma question: mon pere est decede l'annee derniere en avril. un inventaire des meubles devait etre fait la semaine derniere mais un de mes freres n'a pas voulu se deplacer. donc inventaire reculer a une date exterieur. nous sommes 9 enfants ma mere a l'usufruit de la maison. une de mes soeurs a fait une lettre pour chacun de nous, nous demander de signer pour annuler l'inventaire, une lettre identique pour chacun qu'elle a redigee a la main et de sa propre initiative. a-t-elle le droit de faire? ma mere m'a menti en me disant que c'etait le notaire qui lui avait dit de faire comme sa. que risque t'on si on signe ce papier? ET EST CE LEGAL, sinon ma soeur peut nous faire signer n'importe quoi dans ce cas. merci de me repondre